

que sur la variété des objets et des échantillons demandés, notamment en ce qui concerne les cuirs.

Pour ce qui regarde l'époque des achats, les retards qui se produisent proviennent de ce que quelques administrations locales, perdant de vue les prescriptions du Département, n'envoient pas leurs demandes en temps convenable. J'admets que le vote tardif du budget a pu être une des causes de ces retards; toutefois, comme, depuis longtemps déjà, les crédits affectés aux achats à faire en France sont sensiblement les mêmes chaque année, on pourrait, le cas échéant, se baser sur le chiffre moyen, à moins de besoins exceptionnels et urgents, pour établir les états, de façon qu'ils parviennent au plus tard, ainsi qu'on l'a prescrit, dans le mois de décembre qui précède l'année à laquelle ils se rapportent.

Quant à la diversité des objets, tout en tenant compte des travaux variés à exécuter par l'artillerie, j'estime qu'on pourrait, sans inconvénients sérieux, restreindre le nombre des espèces et des échantillons. Ainsi, pour ce qui regarde les fers marchands, il conviendra, autant que possible, de s'en tenir aux dimensions usitées dans le commerce; pour les objets de ferronnerie et de quincaillerie, aux séries comprises dans le marché Choquet; enfin, pour les cuirs, de ne demander que les sortes courantes.

Afin d'arriver à ce résultat, on devra, pour les travaux à exécuter pour le compte des particuliers, s'astreindre à employer, le plus possible, des matières achetées sur les lieux; cette manière de procéder réduira évidemment le nombre des objets spéciaux demandés en France.

Je vous rappelle d'ailleurs la dépêche du 5 avril 1873, ainsi que la note y annexée.

Je vous prie de donner des ordres dans le sens des observations qui précèdent.

Recevez, etc.

*Le Ministre de la marine et des colonies;*

Pour le Ministre et par son ordre :

*Le Directeur des colonies,*

Signé : A. BENOIST D'AZY.

N° 248. — **ARRÊTÉ** du 2 septembre 1874 donnant main-levée du cautionnement déposé en garantie de l'exécution du marché pour le service postal entre Tahiti et San Francisco.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie,  
Commissaire de la République aux Iles de la Société,